En somme, plusieurs obstacles importants demeurent avant que l'on puisse réellement aborder les questions de fond. Avant d'évaluer les liens entre les développements récents et la stratégie canadienne, il convient de présenter les objectifs que poursuit le gouvernement canadien dans le cadre de ces négociations.

2. LES OBJECTIFS DU CANADA FACE À LA ZLÉA

Depuis la signature de l'ALÉNA en 1994, le gouvernement canadien a mentionné à plusieurs reprises son désir d'étendre cet accord à d'autres pays de la région. C'est donc avec enthousiasme qu'il a accueilli la proposition américaine formulée lors du Sommet de Miami de créer une Zone de libre-échange des Amériques. Ce projet est présenté dans le discours des dirigeants canadiens comme le moyen d'atteindre plusieurs objectifs de politique étrangère. Ces objectifs peuvent être regroupés en trois ordres :

- b l'établissement d'un haut niveau de discipline dans les relations commerciales internationales;
- b la pénétration de nouveaux marchés;
- 🖔 l'insertion du Canada dans la région.

2.1 Un haut niveau de discipline

L'un des principes de base de la politique commerciale canadienne est son attachement au principe de primauté du droit dans le commerce international (MacLaren 1994b). Dans son livre blanc sur la politique étrangère publié en 1995, le gouvernement libéral affirmait que ses efforts intra-régionaux et extra-régionaux avaient tous pour objectif le renforcement du système commercial multilatéral (Gouvernement du Canada 1995, 18) parce que la croissance économique et la création d'emploi au Canada « exigent un système économique international sain axé sur des règles convenues » (Gouvernement du Canada